

## **CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION DES INVITES A L'EVENEMENT TOP TRANSPORT EUROPE 2023**

### **PREAMBULE**

Les présentes conditions générales s'appliquent à toute participation validée en ligne par un utilisateur (ci-après « l'Invité ») via le formulaire d'inscription <https://www.toptransporteurope.com/Invites-Top-Transport/Etre-Invite> ont pour objet de définir les conditions de participation, en qualité d'invité (ci-après dénommé l' « Invité »), à Top Transport Europe (ci-après l' « Evènement »), organisé les 18 et 19 octobre 2023 au Palais du Pharo à Marseille, par la société DG Consultants, agissant en qualité de locataire gérant (SAS au capital de 46.592 euros, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 412 481 046, 5/7 Rue de l'Amiral Courbet, 94160 Saint-Mandé) (ci-après dénommée l' « Organisateur »).

Les présentes conditions générales pourront être modifiées à tout moment à l'initiative de l'Organisateur. Toute modification des présentes conditions générales ainsi que des documents auxquels il est fait référence sera communiquée à l'Invité après cette modification.

### **INFORMATION SPECIFIQUE**

En raison de l'épidémie du Covid-19 et de toute éventuelle mutation de celui-ci, nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que l'Organisateur pourra être amené à annuler l'Evènement ou à le reporter à une autre date pour répondre aux recommandations des organisations sanitaires et gouvernementales. Dans une telle hypothèse, l'Organisateur notifiera sans délai à l'Invité sa décision d'annuler ou de reporter. En cas d'annulation, il n'y aura lieu à aucuns dommages-intérêts, ce que l'Invité accepte et reconnaît. En cas de report de l'Evènement à une date ultérieure, les conditions contractuelles seront maintenues pour les nouvelles dates, ce que l'Invité accepte et reconnaît expressément.

### **MODALITÉS DE DEMANDE DE PARTICIPATION**

Préalablement à toute validation de sa demande de participation, l'Invité reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales, et les accepter sans réserve, en cochant la case "J'ai lu et j'accepte les conditions générales de participation à l'Evènement TOP TRANSPORT EUROPE 2023, sans restriction ni réserve, et notamment que mes données à caractère personnel soient consultables par les autres participants inscrits à l'évènement » avant de cliquer sur « Confirmer » ».

L'Invité déclare avoir, préalablement à la validation de sa participation, recueilli l'accord de la société à laquelle il appartient, être dûment habilité à représenter celle-ci lors de l'Evènement et disposer des pouvoirs nécessaires à la contractualisation de sa participation.

### **DONNÉES PERSONNELLES**

L'Organisateur, en qualité de responsable du traitement, traite les données à caractère personnel de l'Invité dans le cadre de la gestion de sa participation et de ses relations avec l'Organisateur, en exécution des présentes Conditions générales de participation. Ces informations et données à caractère personnel de l'Invité sont également traitées à des fins de sécurité afin de respecter les obligations légales et réglementaires de l'Organisateur ainsi que pour permettre à l'Organisateur d'améliorer et de personnaliser ses services. En fonction des choix de l'Invité dans le cadre de sa participation, ce dernier pourra également être amené à recevoir par tous canaux des propositions commerciales et actualités relatives à l'activité et aux services de l'Organisateur. Le cas échéant, les données de l'Invité pourront être traitées, sur la base du consentement qu'il peut retirer à tout moment, pour lui adresser par tous canaux des propositions commerciales et actualités concernant les autres évènements du groupe COMEXPOSIUM.

Seules les équipes internes de l'Organisateur ainsi que les prestataires en lien avec l'organisation et la gestion de l'Evènement qu'elle a habilités ont accès aux données à caractère personnel concernant l'Invité. Les données à caractère personnel de l'Invité seront également consultables accessibles par les partenaires et les autres participants à l'Evènement afin qu'ils puissent se mettre en relation. Les données à caractère personnel de l'Invité seront transmises aux partenaires avec qui une activité est organisée (déjeuner, rendez-vous, etc. liste non-exhaustive Le cas échéant, elles sont également susceptibles d'être communiquées à des tiers selon le choix exprimé par le Client (entités du groupe COMEXPOSIUM).

Les données à caractère personnel à fournir de manière obligatoire sont indiquées comme telles sur les formulaires et sont nécessaires à la conclusion et à l'exécution du contrat entre l'Invité et l'Organisateur. Sans ces données, l'Organisateur ne sera pas en mesure de traiter les demandes de l'Invité.

Conformément à la réglementation applicable, l'Invité dispose d'un droit d'accès, d'un droit de rectification, d'un droit de suppression des données à caractère personnel le concernant et s'ils sont applicables, d'un droit d'opposition au traitement de ses données, d'un droit à l'effacement et à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données. L'Invité peut exercer ces droits à tout moment en s'adressant à l'Organisateur en ligne ou par courrier à société DG Consultants – TOP TRANSPORT EUROPE, 5/7 Rue de l'Amiral Courbet, 94160 Saint-Mandé) ou par mail à [dgconsultants.privacy@comexposium.com](mailto:dgconsultants.privacy@comexposium.com).

L'Invité dispose enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

Les données à caractère personnel de l'Invité sont conservées pour la durée de la relation commerciale entre l'Invité et l'Organisateur puis pendant une durée de 5 (cinq) ans à compter de la dernière manifestation d'intérêt de l'Invité.

Les données nécessaires à l'établissement de la preuve de ladite relation et celles nécessaires au respect par l'Organisateur des obligations légales et réglementaires auxquelles elle est soumise sont conservées conformément aux dispositions en vigueur.

## **MODALITES DE PARTICIPATION - ENGAGEMENTS DE L'INVITE**

Les Invités s'engagent à participer à l'Evènement comme suit :

1/ S'agissant des Invités qui résident à Marseille ou sa périphérie, ces derniers s'engagent à participer à l'Evènement la ou les journée(s) du 18 et/ou 19 octobre 2023 ;

Les Invités qui résident en dehors de Marseille et sa périphérie s'engagent à participer à l'Evènement les deux journées des 18 et 19 octobre 2023, sauf cas de force majeure ;

2/ Chaque Invité inscrit à Top Transport Europe 2023 s'engage à effectuer un minimum de 10 rendez-vous durant les deux jours avec les partenaires inscrits à l'Evènement et les organiser à sa meilleure convenance via un agenda accessible sur son espace personnel.

Les engagements 1/ et 2/ sont cumulatifs et ci-après désignés ensemble les « Engagements de Participation ».

En contrepartie du respect par l'Invité de ses Engagements de Participation, l'Organisateur prendra intégralement en charge les frais d'hébergement et de restauration de l'Invité selon les conditions de son invitation. Les frais de transport ferroviaire ou aérien de l'Invité lui seront remboursés en post-event par la Société sous réserve de la tenue effective de l'Evènement, dans la limite de 235 € TTC, sur présentation des justificatifs (billet nominatifs) via son espace personnel et ce, sous réserve de la présence effective de l'Invité à l'Evènement et du respect de ses Engagements de Participation.

### **Autres conditions de remboursement :**

- Remboursement à demander avant le 20 novembre 2023 et réservé aux Invités. Ne bénéficient pas du remboursement les conjoint(e)s, experts, consultants, et partenaires ;
- Au-delà de cette date, aucune demande ne sera prise en compte. Si cette condition est remplie, l'Organisateur enverra à l'Invité par virement bancaire, le remboursement du prix de son billet dans la limite de 235€ taxes comprises, par Invité.
- Aucun remboursement n'est effectué sur les tickets de parking, les indemnités kilométriques ou les dépenses de taxi, bus, hélicoptère, Orlyval et transports en commun.

Le remboursement sera accepté seulement dans le cas où l'Invité :

- a respecté le règlement de participation et les Engagements de Participation.
- a effectivement participé à l'Evènement correspondant à cette édition 2023.
- a effectué au moins 10 rendez-vous avec les partenaires présents.

A ce titre, l'Invité déclare que le séjour qui lui est offert et ses modalités sont en adéquation avec les règles internes de son entreprise et notamment, les politiques voyages et cadeaux.

L'Organisateur fournit à l'Invité sur demande les documents et les informations prouvant la validité et la conformité de sa participation. L'Organisateur peut également facturer tout ou une partie de la participation de l'Invité si la politique voyages et cadeaux de son entreprise le requiert.

Les horaires de l'Evènement et les modalités du séjour de l'Invité lui seront communiqués ultérieurement par l'Organisateur et seront disponibles sur le Site internet de l'Evènement : <https://www.toptransporteurope.com/>

### **CLAUSE RESOLUTOIRE**

Au cas où l'Invité n'honorerait pas l'un ou l'autre de ses Engagements de Participation, l'Organisateur se réserve le droit de lui facturer ses frais d'hébergement, en tout ou partie, (nuitées des 17 et/ou 18 octobre 2023) et/ou de restauration, en tout ou partie, (18 et/ou 19 octobre 2023) et, le cas échéant, de refuser l'admission de l'Invité à l'un quelconque des évènements organisés par les sociétés du groupe COMEXPOSIUM pendant une durée de 3 (trois) ans.

### **SUBSTITUTION DE L'INVITE**

Dans le cas où l'Invité ayant effectué la demande de participation ne serait plus en mesure de participer à l'Evènement, il peut choisir une personne de son choix pour le substituer en tant qu'Invité à l'Evènement, sous réserve de validation par l'Organisateur.

La personne désignée devra faire partie de la même entreprise et avoir un poste similaire.

L'Invité initial devra en informer l'Organisateur dans les meilleurs délais, en remplissant le formulaire, pour que ce dernier puisse émettre son titre d'accès. Des frais pourront être facturés à ce titre.

### **MISE A DISPOSITION DES TITRES D'ACCES**

L'Organisateur adressera à l'Invité un courriel l'invitant à imprimer son/ses titre(s) d'accès sur une imprimante ordinaire (jet d'encre ou laser) à partir d'un accès internet. Chaque titre d'accès est STRICTEMENT personnel (un contrôle d'identité du porteur pourra être réalisé à l'entrée du Salon) et non cessible.

Il est précisé que les titres d'accès sont également disponibles sur le site dans l'espace personnel de l'Invité.

Il est rappelé que les titres d'accès sont non cessibles.

La vente à la sauvette de titres d'accès sur le domaine public, dans un lieu privé ou sur internet, est un délit pénal passible d'interpellation et d'arrestation par les forces de police, puni de 15.000€ d'amende (article 313-6-2 du Code pénal).

En cas d'annulation de l'Evènement par l'Organisateur quelle qu'en soit la cause, l'Organisateur en avisera sans délai l'Invité sans qu'il n'y ait lieu à aucun dommages et intérêts.

### **CONDITIONS D'IMPRESSION ET DE VALIDITE DU TITRE D'ACCES**

Pour être valide, le titre d'accès doit être imprimé sur une feuille blanche, vierge recto et verso, sans modification de la taille d'impression.

Les autres formats suivants sont acceptés : mobile, ordinateur portable et tablette.

Les titres d'accès sont pourvus d'un code barre unique permettant l'accès d'une seule personne à l'Evènement et ce pendant la durée de validité dudit titre d'accès. La validité des titres d'accès est contrôlée à l'entrée de l'Evènement à l'aide de lecteurs de code barre.

Il est interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire le titre d'accès d'une quelconque manière.

En conséquence, l'Organisateur pourra refuser l'entrée lorsque plusieurs impressions, reproductions, copies ou imitations d'un même titre d'accès imprimable à domicile seront en circulation et qu'un accès à l'Evènement aura déjà été concédé préalablement au détenteur d'une impression, d'une reproduction, d'une copie ou d'une imitation du titre d'accès correspondant.

L'Organisateur décline toute responsabilité pour les anomalies pouvant survenir en cours de l'impression du titre d'accès.

En cas de perte, vol ou utilisation illicite du titre d'accès, il ne sera remis à l'Invité aucun duplicata ou certificat de quelque nature que ce soit, autre que le seul titre d'accès imprimable par l'Invité.

### **ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION**

Conformément à l'article L 221-28 du Code de la Consommation, les titres d'accès aux foires et salons ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.

### **SUIVI DE DEMANDE DE PARTICIPATION**

Pour toute information ou question, le Service Communication est à disposition de l'Invité par mail à l'adresse [invite.tte@toptransporteurope.com](mailto:invite.tte@toptransporteurope.com)

### **DROIT A L'IMAGE**

L'Invité autorise expressément, à titre gracieux, DG Consultants et le Groupe COMEXPOSIUM

- à réaliser, s'il le souhaite, des photos et/ou des films le représentant, en qualité d'Invité, lors de l'Evènement ou des évènements organisés à l'occasion de l'Evènement ;
- à communiquer sur la société à laquelle il appartient en tant que société invitée présente à l'Evènement ;

- à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires (y compris Internet), en France comme à l'étranger et pour une durée de cinq ans à compter de la validation de la demande de participation.

- le cas échéant, à représenter, diffuser, reproduire, adapter, enregistrer, éditer, traduire, utiliser, exploiter gracieusement les contenus présentés par l'Invité pendant l'Évènement dont ce dernier atteste être l'auteur ou avoir recueilli toutes les autorisations nécessaires auprès de celui-ci, ainsi que les interventions de l'Invité pour les besoins de sa communication, sur tous supports (notamment Internet), tant en France qu'à l'étranger et ce pour une durée de cinq ans à compter de sa demande de participation.

L'Invité qui ne souhaiterait pas être représenté sur des photographies et/ou films réalisés à l'occasion de l'Évènement, doit en aviser préalablement par écrit l'Organisateur avant l'ouverture de l'Évènement.

Par ailleurs, l'Invité qui souhaite effectuer des prises de vues de l'Évènement doit en informer préalablement par écrit l'Organisateur. A ce titre, l'Invité fera son affaire personnelle des autorisations nécessaires aux prises de vues effectuées dans le cadre de l'Évènement et sera seul responsable du respect du droit à l'image dont jouit chaque partenaire, invité et participant à l'Évènement.

## **ANNULLATION DE L'ÉVÈNEMENT POUR FORCE MAJEURE**

En cas d'annulation de l'Évènement par l'Organisateur pour survenance d'un cas de force majeure, l'Organisateur en avisera sans délai les Invités.

Dans une telle hypothèse, il n'y aura lieu à aucuns dommages-intérêts.

Seront considérés comme cas de force majeure les évènements :

- Revêtant cette qualification telle que définie à l'article 1218 du Code civil,
- Ainsi que, et ce quelle que soit leur cause, les évènements rendant impossible le déroulement de l'Évènement limitativement listés ci-après :
  - Incendies, explosions, inondation, tempête, foudre ;
  - Détérioration des équipements techniques rendant impossible le déroulement de l'Évènement ;
  - Décision par une autorité administrative de la fermeture de l'Évènement ou réquisition.

## **LIENS EXTERNES**

Le Site internet de l'Évènement peut donner accès à des sites partenaires de l'Organisateur par des liens hypertextes ou par l'intégration dans le Site de contenus de sites de partenaires.

L'Organisateur décline toute responsabilité concernant leur contenu, leur légalité et fonctionnement et ne peut être responsable de l'usage qui pourra en être fait par les utilisateurs.

## **CONFORMITE**

L'Invité devra se conformer à toutes les dispositions légales applicables régissant ses activités (en particulier la loi Sapin 2, le Foreign Corrupt Practices Act et le UK Bribery Act s'agissant des exigences anti-corruption), à ses obligations et pratiques commerciales internes, ces dernières devant être transmises à l'Organisateur. L'Invité devra obtenir tous permis ou licences nécessaires à ces opérations. L'Invité n'entreprendra aucune action en violation de toute disposition légale ou réglementaire applicable qui pourrait entraîner la responsabilité de l'Organisateur. L'Invité s'engage à respecter les politiques internes mises en place par l'Organisateur (notamment le Code d'Ethique des affaires et la procédure Cadeaux et Hospitalité disponibles sur le site Internet de l'Organisateur : [www.comexposium.com](http://www.comexposium.com)) publiés par l'Organisateur ainsi que toute exigence qui serait issue de ceux-ci.

## **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Tous les éléments, textes, logos, images, éléments sonores, logiciels et icônes contenus dans le Site ou reproduits sur ledit Site sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle pour le monde entier. En conséquence, il est interdit de modifier, représenter ou reproduire totalement ou partiellement le Site et son contenu et ce quel qu'en soit le support et le procédé utilisé.

## **DROIT APPLICABLE - LITIGES**

La demande de participation à l'Evènement est soumise à la loi française et implique nécessairement de la part de l'Invité l'acceptation sans réserve ni restriction des Conditions Générales de participation des Invités à l'évènement Top Transport Europe 2023.

En cas de litige relatif à l'interprétation et à l'exécution du présent règlement, l'Organisateur s'efforcera de trouver une solution amiable avec les Invités. A défaut, toute contestation est à la compétence des tribunaux de Nanterre.